

Cultures Connectées

numérisation, médiation, création

Règlement de l'appel à projets 2023



CONTEXTE

La DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine accompagnent depuis plusieurs années l'appropriation du numérique par les opérateurs culturels dans leurs différents métiers. Ces partenaires réalisent cette ambition au moyen de dispositifs portés par chacun d'entre eux en fonction de leurs propres politiques publiques, mais aussi de dispositifs co-construits tel que le programme *Cultures Connectées - PNV* qui s'inscrit au sein du Contrat de Plan État-Région.

Réunis autour de cette ambition, la DRAC et la Région ont souhaité consolider ce partenariat global de développement du numérique culturel en Nouvelle-Aquitaine, avec comme principaux objectifs :

- faciliter l'émergence de projets numériques culturels innovants dans une démarche de soutien à l'expression des droits culturels des personnes ;
- encourager le développement de nouvelles formes de créations transdisciplinaires ;
- développer l'écosystème numérique culturel par la création sur les territoires, de synergies entre opérateurs culturels et acteurs numériques ;
- favoriser les usages, la diffusion de la culture au plus grand nombre, le développement du numérique éducatif et l'émergence de nouveaux services en ligne, tel que définis par le Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels (PNV) du ministère de la Culture qui sera instruit dans le cadre de cet appel à projet.

Dans le cadre de ce partenariat, la DRAC et la Région apportent des outils de manière complémentaire sur l'ensemble du territoire régional pour réaliser une stratégie globale autour de trois volets :

- un volet *Connaissance et Animation*, proposant une veille sur de l'info ressource, mais également l'organisation de temps d'information, de présentation de projets ou de transfert de savoir-faire afin de créer un réseau informel d'acteurs-ressources à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ;
- un volet *Soutien financier* regroupant plusieurs appels à projets, dont *Cultures Connectées* ou des appels à projets spécifiques au sein d'autres directions sectorielles ou des contrats de filière.
- un volet *Valorisation*, proposant des contenus éditoriaux web notamment sur le portail Culture et Patrimoine de la Région (cf. culture-nouvelle-aquitaine.fr)

OBJECTIF

Cette ambition de la DRAC et de la Région de soutenir l'appropriation du numérique par les professionnels de la culture, est centrée au sein de l'appel à projets 2023 *Cultures Connectées* autour de deux axes :

- **axe création** : soutenir des formes artistiques enrichies dans leur narration par des expérimentations numériques (interactivité publics-scène, projections, nouvelles narrations, etc.) ;
- **axe médiation** : soutenir des projets innovants de transmission (médiation culturelle ou encore éducation artistique et culturelle) dont l'objet est le développement de supports numériques permettant un rapport augmenté à une œuvre artistique ou à un contenu artistique ou patrimonial, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre dans des usages renouvelés.

CHAMP D'APPLICATION

Le projet soutenu doit avoir un lien fort avec le champ artistique ou patrimonial. L'ensemble des esthétiques est concerné (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuel, livre et lecture, patrimoine matériel et immatériel), ainsi que les actions transversales privilégiées par les partenaires (éducation artistique et culturelle, langues et cultures régionales, etc.).

TYPE D'OPERATEURS BENEFICIAIRES

Tout type d'opérateur peut être susceptible de bénéficier d'un financement (association, collectivité territoriale, entreprise, établissement public, artiste-auteur·trice, etc.).

CRITERES DE SELECTION

Un Comité technique de sélection sera constitué et s'appuiera sur une grille intégrant les orientations suivantes :

1. Critères généraux

- dimension novatrice de la démarche
- lien avec le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et ses publics
- travail avec des acteurs locaux (prestataires techniques, rédactionnels, etc.)
- modèle économique viable et pérenne
- pérennité technique et opérationnelle dans la maintenance et l'évolution du projet
- utilisation de logiciels libres
- attention portée au pilotage, à l'évaluation et à la valorisation du projet
- sobriété numérique (la solution numérique imaginée doit intégrer un impact environnemental le plus faible possible en questionnant les critères suivants : utilisation soutenable d'équipements et de matériels, lutte contre l'obsolescence programmée,

volume et conditions de transfert des données, etc.)

2. Critères spécifiques

- axe **création** :
 - qualité de la démarche et des intentions artistiques
 - hybridation des esthétiques
 - modèle de diffusion auprès des publics
- axe **médiation** :
 - qualité de l'éditorialisation
 - caractère reproductible du support
 - renouvellement des usages (interactivité, relations interpersonnelles...)

CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Localisation

Les porteurs de projets doivent avoir :

- leur siège en Nouvelle-Aquitaine ;
- ou un projet avec un fort lien culturel avec la Nouvelle-Aquitaine ;
- ou développé leur projet en association avec des acteurs culturels présents sur le territoire.

2. Dépenses

L'appel à projets 2023 *Cultures Connectées* est une aide à l'investissement qui doit accompagner la production d'un livrable (œuvre artistique, dispositif numérique, etc.).

L'équipe instructrice se tient à la disposition des porteurs de projet, par contacts mails ou lors de rendez-vous dédiés, pour expliciter les différentes contraintes budgétaires liées à une aide à l'investissement.

3. Typologie de projets

Ne sont pas éligibles :

- les projets sans lien avec une œuvre artistique ou patrimoniale ;
- les projets ne prenant pas en compte les usages des publics ;
- les projets n'impliquant aucune innovation en termes techniques mais aussi en termes de scénario d'usage ou de sollicitation des publics ;
- les sites web, à vocation promotionnelle ou simplement informative (ex. : service de e-billetterie, refonte de site) ;
- les projets de numérisation seule ;
- les seules études d'opportunité ou de faisabilité

- les projets visant la transformation numérique des structures (la seule acquisition de matériel et logiciel, raccordement THD, logiciels métiers, déploiement du wifi, stockage de données hors data center, centrales de réservation, CRM – customer relation management....)

POSSIBILITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les porteurs de projets peuvent solliciter en amont de leur candidature, un rendez-vous d'accompagnement en distanciel par l'équipe instructrice. Cette demande doit passer par l'envoi d'une courte note d'intention par mail avec comme éléments :

- nom du porteur de projet
- titre du projet
- descriptif (objectifs, fonctionnalités, publics, calendrier)
- partenariats

Pour que ce rendez-vous puisse être organisé dans les meilleures conditions, cette demande doit parvenir à l'équipe instructrice avant le mercredi 19 avril par voie électronique à candidature@cultures-connectees.fr

MODALITES DE FINANCEMENT ET DE VERSEMENT DES AIDES

Le financement pourra couvrir jusqu'à 50 % du montant total des dépenses éligibles.

La DRAC et la Région se réservent la possibilité d'intervenir séparément sur des dossiers et de verser leur subvention selon des modalités distinctes. Les opérateurs retenus seront financés :

- par l'État sur présentation d'un dossier de subvention dûment rempli
- par la Région sur présentation d'un dossier de subvention et encadré par la signature d'une convention Région-opérateur. Le développement du projet soutenu devra débuter dans les 18 mois et finir dans les 2 ans après réception par les financeurs de la convention signée.

CALENDRIER

Les grandes phases de l'appel à projets sont les suivantes :

- clôture : **mercredi 26 avril minuit**, date de fin de réception des candidatures ;
- instruction : courant mai, demande d'informations complémentaires aux candidats ;
- sélection : courant juin, par un Comité technique de sélection dédié ;
- validation définitive et octroi des subventions :
 - DRAC : dès finalisation instruction ;
 - Région : vote en Commission Permanente du lundi 3 juillet des projets retenus puis confirmation après le contrôle de légalité.

ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

Toute candidature doit se composer obligatoirement des pièces suivantes avec le nommage suivant :

- le fichier « titre_projet_formulaire_donnees_cc_2023.xls »
- le fichier « titre_projet_formulaire_intention_cc_2023.doc »
- un dossier regroupant toutes les pièces justificatives (liste présentée dans le fichier formulaire_donnees_cc_2023.xls)

Pour envoyer votre candidature, merci de bien vouloir la procédure suivante :

- regrouper l'ensemble de ces éléments dans un dossier compressé et nommé « titre_projet_cc_2023.zip »
- envoyer ce dossier compressé à l'adresse candidature@cultures-connectees.fr via le service d'envoi de fichiers de votre préférence (ex. : Drop - <https://drop.chapril.org/>)

La DRAC et la Région notifieront le porteur de projet par retour de mail, de la bonne réception de son dossier de candidature. **Merci de bien vérifier votre bonne réception de ce mail.**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit. Les services instructeurs des deux partenaires se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires demandées auprès des porteurs de projets.

Une instruction technique des candidatures sera réalisée en amont de la réunion du Comité technique de sélection par les deux partenaires. Une liste de projets éligibles sera proposée à ce Comité.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) sera exclusivement mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet. L'avis consultatif d'expert-e-s compétent-e-s dans les différents domaines, notamment des conseiller-ères DRAC et des agents Région, pourra être également sollicité ainsi que leur participation directe au Comité technique de sélection.

CONTACTS

Pour plus de renseignements, contacter les personnes référentes sur leur territoire ou leur thématique :

- Région Nouvelle-Aquitaine :
 - o Service Numérique culturel
 - Gaëlle GERBAULT, responsable de service

Courriel : gaelle.gerbault@nouvelle-aquitaine.fr

▪ Franck CABANDÉ, chargé de mission

Courriel : franck.cabande@nouvelle-aquitaine.fr

- DRAC Nouvelle-Aquitaine :

○ Site de Bordeaux :

▪ Yves LE PANNÉRER, conseiller cinéma et référent régional numérique

Courriel : yves.le-pannerer@culture.gouv.fr

○ Site de Poitiers

▪ Gwénaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale

Courriel : gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr

○ Site de Limoges (+ Charente) :

▪ David REDON, conseiller action culturelle et territoriale

Courriel : david.redon@culture.gouv.fr